



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 août 2024

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire ainsi qu'à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Dans son interview radio du mercredi 28 août 2024, le président de la Fédération des entreprises luxembourgeoises de construction et de génie civil a indiqué que le nombre de soumissions faites par l'État et les communes resterait, malgré les budgets accordés, à un niveau relativement bas. Selon lui, vu l'activité restreinte sur le marché privé, il serait impératif, afin de garantir la reprise dans le secteur de la construction ainsi que le maintien au travail des ouvriers, de faire avancer les soumissions dans le secteur public et ainsi de réaliser dans les meilleurs délais les projets de construction d'intérêt public.

Dans ce contexte, nous souhaiterions recevoir des réponses aux questions suivantes :

- Le gouvernement peut-il confirmer les constats du président de la Fédération des entreprises de construction et de génie civil ?
- Combien des soumissions ont été émises pour des projets immobiliers publics dans les années 2023 et 2024 ? S'agit-il d'une hausse par rapport aux années précédentes ?
- Quelle est la relation entre les budgets débloqués et le nombre de projets de construction publics mis en soumission ?
- Est-ce que le gouvernement prévoit, afin de relancer l'activité dans le domaine de la construction, d'accélérer les procédures pour la réalisation des projets publics programmés ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Mars di Bartolomeo
Député

Paulette Lenert
Députée